



Madame, Monsieur,

Les prothèses totales de hanche et de genou sont mises en place chaque année par dizaines de milliers en France (130 000 prothèses de hanche par an). Ces prothèses laissent espérer des taux de succès de plus de 95% après 10 ans.

L'articulation de la cheville est particulière, et sa prothèse de conception plus récente. Une pathologie douloureuse et invalidante de la cheville peut se voir proposer deux solutions : soit l'arthrodèse (le blocage) de la cheville, soit le remplacement (la prothèse) de la cheville. Nombre de chirurgiens s'orientent encore plutôt vers l'arthrodèse, en raison de la haute technicité requise pour la mise en place d'une prothèse de cheville d'une part, mais également parce que les résultats de la prothèse de cheville sont en cours d'évaluation : nous n'avons pas de certitude quant à son devenir au long cours (5 à 10 ans). Ainsi, en France, chaque année, 500 prothèses de cheville sont posées, pour 2 000 arthrodèses de cheville réalisées.

Afin de mieux évaluer les résultats des prothèses, l'Association Française de Chirurgie du Pied (AFCP) a décidé, avec le soutien et en accord avec les exigences récentes de la Haute Autorité de Santé, de tenir un **registre national des prothèses totales de cheville**.

Des informations anonymisées vous concernant (âge, sexe, côté opéré, etc) ainsi que des données techniques relatives à votre opération vont être intégrées à ce registre. Ces données resteront confidentielles et feront l'objet d'un traitement informatique qui sera effectué conformément à la loi « Informatique et Libertés » (loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 (relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel).

Ce traitement a fait l'objet d'une déclaration préalable à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en application de la loi « Informatique et Libertés » qui a autorisé sa mise en œuvre (*Décision DR-2012-236 sous le terme « Suivi des Prothèses Totales de Cheville »*).

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, vous disposez d'un droit d'opposition à la transmission des données vous concernant et d'un droit d'accès et de rectification de ces données. Ce droit peut s'exercer directement ou par l'intermédiaire du médecin de votre choix auprès de l'administrateur de la base de données et/ou de l'AFCP, dont le siège est situé / Clinique du Parc, 155 ter boulevard Stalingrad, 69006 Lyon.

De plus, vous serez détenteur d'une **carte personnelle** appelé «**Passeport Prothèse**» qui vous permettra de justifier que vous êtes porteur d'une prothèse de cheville (passage des portiques des aéroports, etc), et que vous devrez présenter à tout chirurgien que vous consulerez au motif de votre prothèse (suivi de routine ou complication : douleur, reprise chirurgicale, etc).

Nous avons besoin de vous. Sans votre aide active et votre implication, nous risquons de perdre la trace de votre prothèse, c'est pourquoi nous comptons sur vous pour nous aider à la suivre.

Présentez votre «Passeport Prothèse» pour toute consultation avec un chirurgien que vous voyez pour votre prothèse. Demandez-lui de mettre à jour les données concernant votre prothèse dans le Registre Français, sur le site Internet www.registre-prothesecheville.fr.

Vous pourrez déclarer directement tout événement nouveau concernant votre prothèse (en particulier toute réintervention chirurgicale) par simple appel téléphonique au 04 78 86 45 33, du lundi au vendredi de 8h à 16h ou par mail à contact@registre-prothesecheville.fr directement auprès de l'administrateur du registre.